

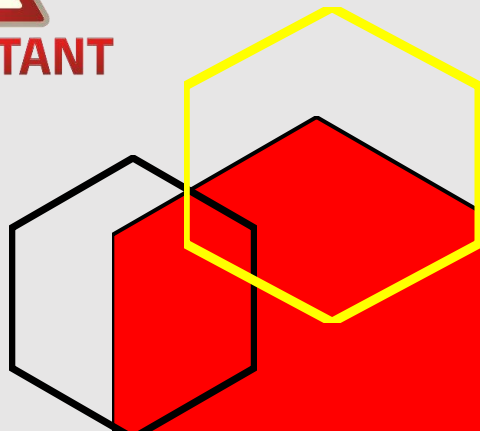
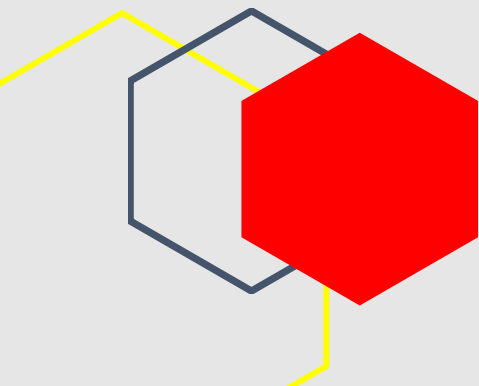
# RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET DES COMPÉTENCES

---

“Reconnaitre et être reconnu au travail, c’est  
injecter de l’Humain dans le travail”



**IMPORTANT**





Notre qualification et notre évolution au sein de l'entreprise est en lien avec nos diplômes acquis ou non dans le cadre de la formation professionnel ainsi que des compétences acquises et de notre expérience. Cela vaut dès notre embauche et tout au long de notre carrière et quel que soit notre catégorie ou notre poste.

*(Livret « développement des compétences précédemment distribué)*

Aujourd'hui, la politique de l'entreprise démontre son ambition de ne respecter aucunes règles légales.

Spie manque de considération envers les **entretiens professionnels** et mélange ceux-ci aux entretiens d'évaluations à travers un **format qui ne veut rien dire**. A travers les documents qu'ils appellent "fiche de poste ou fiche métier" qui n'est d'autre qu'une décision unilatérale, ils freinent la mise en avant des compétences réelles des salariés ainsi que leurs évolutions.

**A travers ce document synthétique nous souhaitons informer du cadre légal de la classification des salariés Ouvriers, ETAM ou Cadres des travaux publics en lien avec les conventions collectives.**

**Pour plus d'informations et de précisions nous vous invitons à contacter vos élus CGT, seule organisation syndicale pour la valorisation du travail et des compétences de tous.**



# OUVRIERS

(Convention collective nationale « n°1702 » des ouvriers des travaux public)

Niveau	Position	Responsabilité / Autonomie-Initiative/ Technicité	Formation/ Expérience
<b>I</b>	<b>1</b>	Exécuter sous contrôle régulier des travaux élémentaires, à partir de directives précises.	Ne nécessite pas de connaissances mais une simple adaptation
	<b>2</b>	Exécuter, sous contrôle fréquent, des travaux sans difficulté particulière, à partir de directives simples. Être responsable de la bonne exécution de son travail et être amené, dans le cadre des tâches qui sont confiées, à prendre certaines initiatives élémentaires.	Peut requérir un niveau de formation professionnelle ou une pratique professionnelle acquise en position 1.
<b>II</b>	<b>1</b>	Organiser et exécuter, avec initiative, à partir de directives générales, les travaux courants de sa spécialité.	- Bonnes connaissances techniques - Respect des contraintes de l'environnement.
	<b>2</b>	- Organiser et exécuter, avec initiative, à partir de directives, les travaux de sa spécialité ; être responsable de leur bonne réalisation. Il peut être amené à accomplir certaines tâches avec l'assistance d'aides. - Réalisation de travaux impliquant le respect des règles de l'art, la prise en compte des contraintes liées aux environnements et, si nécessaire, la lecture et la tenue de documents courants.	- CAP/BEP - Expérience acquise à la position précédente
<b>III</b>	<b>1</b>	- Réaliser, à partir de directives générales, l'ensemble des travaux, notamment délicats. Disposer d'une certaine autonomie et prendre des initiatives se rapportant à la réalisation des travaux confiés ou pour faire face à des situations imprévues. - Accomplir certaines tâches avec l'assistance d'aides en guidant le travail et contrôler les résultats. - Lire des plans d'exécution et tenir des documents courants.	- Bac pro, Brevet Pro - Formation spécifique - Bonne connaissance professionnelle obtenue par l'expérience acquise à la position précédente.
	<b>2</b>	- Lire et interpréter des plans d'exécution ou des instructions écrites. - Évaluer les besoins prévisionnels en outillage, petits matériels et matériaux. - Et pour les chefs d'équipe : organiser le travail du personnel constituant l'équipe.	- Bac pro, Brevet Pro Formation Spécifique - Expérience acquise à la position précédente
<b>IV</b>		- Parfaite maîtrise du métier ; Réaliser avec autonomie les travaux les plus délicats ; conduire et animer une équipe dans une spécialité et rendre compte de l'activité de cette dernière. - capable de transmettre son expérience ; assurer un tutorat vis-à-vis des jeunes.	Les emplois du niveau IV impliquent les connaissances définies au niveau III, position 2, acquises par formation et/ou expérience professionnelle.

**Polyvalence** : La polyvalence doit être reconnue. Elle ne peut s'exercer qu'aux niveaux III et IV et se caractérise pour son titulaire par la pratique habituelle de plusieurs techniques maîtrisées.

Un ouvrier, quels que soient son niveau et sa position, peut, à titre occasionnel, effectuer certaines tâches du niveau ou de la position supérieure, son changement de qualification devra, dans un but de promotion, intervenir dès qu'il effectue les tâches de ce niveau ou de cette position supérieure d'une façon habituelle. Tout ouvrier occupé régulièrement à des travaux relevant de plusieurs niveaux ou positions professionnels a droit à la qualification et à la rémunération du niveau ou de la position le plus élevé.

# EMPLOYÉS

(Convention collective nationale « n°2614 » des ETAM des travaux public)

	<b>Contenu de l'activité, responsabilité dans l'organisation du travail.</b>	<b>Autonomie, initiative, adaptation, capacité à recevoir, délégation.</b>	<b>Technicité, expertise.</b>	<b>Compétences acquises par expérience ou formation.</b>
<b>A</b>	Effectuer des travaux simples et répétitifs nécessitant un apprentissage de courte durée. Ou Travaux d'aide. Être responsable de la qualité du travail fourni, sous l'autorité de sa hiérarchie	Recevoir des consignes précises. Peut prendre des initiatives élémentaires. Respecter les règles de sécurité relatives à son emploi et à l'environnement dans lequel on trouve.	Pas de connaissances spécifiques requises.	Initiation professionnelle. Ou Adaptation préalable.
<b>B</b>	Effectuer des travaux d'exécution sans difficulté particulière. Ou Travaux d'assistance à un ETAM d'une position supérieure. Être responsable de la qualité du travail fourni et des échéances qui sont indiquées, sous l'autorité de sa hiérarchie.	Recevoir des instructions précises. Peut être amené à prendre une part d'initiatives dans le choix des modes d'exécution. Peut être appelé à effectuer des démarches courantes. Respecter les règles de sécurité.	Première qualification.	Expérience acquise en niveau A. Ou Formation générale, technologique ou professionnelle. Ou Diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel de niveau CAP, BEP.
<b>C</b>	Effectuer des travaux courants, variés et diversifiés. Résoudre des problèmes simples. Être responsable de la qualité du travail fourni et du respect des échéances, en intégrant la notion d'objectifs à atteindre, sous l'autorité de sa hiérarchie.	Recevoir des instructions définies. Peut être amené à prendre une part d'initiatives et de responsabilités relatives à la réalisation des travaux qui sont confiés. Peut être appelé à effectuer des démarches courantes. Met en œuvre la démarche prévention.	Technicité courante.	Expérience acquise en niveau B. Ou Formation générale, technologique ou professionnelle. Ou Diplôme de l'enseignement général, technologique ou professionnel de niveau BP, BT, bac professionnel, bac STI
<b>D</b>	Effectuer des travaux courants, variés et diversifiés. Maîtriser la résolution de problèmes courants. Être responsable de ses résultats sous l'autorité de sa hiérarchie.	Recevoir des instructions constantes. Peut être amené à prendre une part d'initiatives et de responsabilités relatives à la réalisation des travaux qui lui sont confiés. Peut être appelé à effectuer des démarches courantes. Met en œuvre la démarche prévention.	Technicité courante affirmée.	Expérience acquise en niveau C. Ou Formation générale, technologique ou professionnelle.

# TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE

(Convention collective nationale « n°2614 » des ETAM des travaux public)

	<b>Contenu de l'activité, responsabilité dans l'organisation du travail.</b>	<b>Autonomie, initiative, adaptation, capacité à recevoir, délégation.</b>	<b>Technicité, expertise.</b>	<b>Compétences acquises par expérience ou formation.</b>
<b>E</b>	Réaliser des travaux d'exécution, de contrôle, d'organisation, d'études. Exercer un commandement sur les salariés placés sous son autorité. Résoudre des problèmes à partir de méthodes et techniques préétablies. Peut transmettre ses connaissances.	Agir dans le cadre d'instructions permanentes et/ou de délégations dans un domaine d'activités strictement défini. Être amené à prendre une part d'initiatives, de responsabilités et d'animation. Echanger des informations avec des interlocuteurs externes occasionnels. Effectuer des démarches courantes.	Connaissances des principaux aspects techniques et savoir-faire de sa spécialité professionnelle. Bonne technicité dans sa spécialité. Se tient à jour dans sa spécialité *.	Expérience acquise en niveau D ou en niveau niveaux III et IV de la classification Ouvriers. Formation générale, technologique ou professionnelle. Diplôme de niveau BTS, DUT, DEUG
<b>F</b>	Réaliser des travaux d'exécution, de contrôle, d'organisation, d'études, de gestion, d'action commerciale portant sur des projets plus techniques. Exercer un commandement sur un ensemble de salariés. Résoudre des problèmes avec choix de la solution la plus adaptée. Transmettre ses connaissances.	Agir dans le cadre d'instructions permanentes et/ou de délégations. Être amené à prendre des initiatives, des responsabilités. Avoir un rôle d'animation. Savoir faire passer l'information et conduire des relations ponctuelles avec des interlocuteurs externes. Peut représenter l'entreprise dans le cadre de ses instructions et délégations.	Connaissances structurées des diverses techniques et savoir-faire de sa spécialité professionnelle et de leurs applications. Haute technicité dans sa spécialité. Se tient à jour dans sa spécialité *.	Expérience acquise en niveau E. Ou Formation générale, technologique ou professionnelle.
<b>G</b>	Réaliser des travaux d'exécution, de contrôle, d'organisation, d'études, de gestion, d'action commerciale portant sur un projet important ou complexe, ou sur plusieurs projets. Exercer un commandement sur plusieurs équipes de salariés. Résoudre des problèmes variés avec choix de la solution la plus adaptée. Savoir et devoir transmettre ses connaissances.	Agir par délégation dans le cadre d'instructions. Avoir un rôle d'animation. Savoir faire passer l'information et conduire des relations régulières avec des interlocuteurs externes. Représenter l'entreprise dans le cadre de ces instructions et délégations.	Connaissances approfondies des techniques et savoir-faire de sa spécialité et des connaissances de base de techniques connexes. Haute technicité dans sa spécialité et technicité de base de domaines connexes. Tient à jour ses connaissances de sa spécialité et ses connaissances de base des techniques connexes *.	Expérience acquise en niveau F. Ou Formation générale, technologique ou professionnelle.
<b>H</b>	Exercer les fonctions de niveau G avec une expérience confirmée qui en donne la complète maîtrise.	Agir par délégation dans le cadre de directives précises. Avoir un rôle d'animation. Communiquer et assurer le relais entre le personnel placé sous son autorité et la hiérarchie ; conduire des relations fréquentes avec des interlocuteurs externes. Représenter l'entreprise dans le cadre de ces directives et délégations.	Connaissances parfaitement maîtrisées des techniques et savoir-faire de sa spécialité et des connaissances courantes de techniques connexes. Très haute technicité dans sa spécialité et technicité courante de domaines connexes. Tient à jour l'ensemble de ses connaissances *.	Expérience acquise en niveau G.

**\* Notamment par recours à la formation professionnelle continue  
(Livret « développement des compétences précédemment distribué)**

# CADRES

(Convention collective nationale « n°3212 » des Cadres des travaux public)

	<b>Contenu de l'activité, responsabilité dans l'organisation du travail Autonomie initiative adaptation capacité à recevoir délégation</b>	<b>Technicité / Expertise</b>	<b>Compétences acquises</b>
<b>A1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction technique, administrative ou commerciale.</li> <li>S'approprier les méthodes et pratiques d'organisation du travail</li> <li>Résoudre des problèmes simples. Recevoir des instructions précises.</li> <li>S'adapter à l'entreprise. S'intégrer dans l'organisation du service ou du chantier.</li> </ul>	<p>S'initier au cours de cette période d'accueil aux techniques de l'entreprise</p> <p>Mettre en application les connaissances acquises.</p>	<p>Débutants titulaires d'un diplôme d'ingénieurs, ingénieurs-maîtres, maîtrise.</p>
<b>A2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mêmes conditions qu'en position cadres A1 et en plus :</li> <li>Résoudre des problèmes courants. Recevoir des instructions précises.</li> <li>Confirmer son adaptation. Avoir des relations de travail avec des interlocuteurs internes et externes.</li> <li>- Confirmer son adaptation.</li> </ul>	<p>Répondre aux conditions du niveau A1 et en plus :</p> <p>Confirmer sa parfaite connaissance des techniques de l'entreprise.</p>	<p>Débutants diplômés des grandes écoles ou titulaires d'un diplôme de niveau DESS, DEA...</p>
<b>B1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonction technique, administrative, commerciale ou d'études. Assumer la direction et la coordination d'un groupe de salariés. Prendre en charge des problèmes variés. Transmettre ses connaissances.</li> <li>- Agir dans le cadre de directives générales. S'approprier rapidement tous les aspects de sa fonction. Gérer l'organisation de son travail. Assurer des relations suivies avec des interlocuteurs variés.</li> </ul>	<p>Posséder les compétences professionnelles requises pour l'exercice de la fonction.</p>	<p>Expérience acquise en niveaux G ou H ou cadres A et formation générale, technologique ou professionnelle.</p>
<b>B2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en charge dans un cadre global des problèmes complexes en tenant compte des paramètres techniques, économiques, administratifs, juridiques, commerciaux et d'organisation. Apporter des solutions nouvelles. Veiller à la formation de ses salariés.</li> <li>- Agir dans le cadre d'objectifs et d'indications générales. Prendre les mesures nécessaires à la réalisation des objectifs et indications reçus. Avoir un rôle d'animation vis-à-vis d'interlocuteurs variés.</li> </ul>	<p>Répondre aux conditions du niveau B 1 et en plus :</p> <p>Actualiser ses propres connaissances**</p>	<p>Expérience acquise en cadres B 1 et formation générale, technologique ou professionnelle.</p>
<b>B3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctions de direction de travaux, d'études, d'organisation et de vente</li> <li>Exercer une ou plusieurs missions d'expertise ou de management. Prendre en charge un ou plusieurs projets en tenant compte des paramètres techniques, économiques, administratifs, juridiques, commerciaux et d'organisation. Définir des solutions globales. Assurer directement la formation de ses salariés.</li> <li>- Recevoir des orientations et des objectifs. Prendre les décisions découlant de ses missions. Entretenir des relations régulières avec ses interlocuteurs et possibilité de convaincre et faire adhérer à un projet.</li> </ul>	<p>Posséder un niveau de technicité ou d'expertise permettant d'exercer pleinement ses missions</p> <p>Actualiser et développer ses connaissances**</p>	<p>Expérience ayant permis l'acquisition des compétences requises.</p>
<b>B4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimension supérieure dans les fonctions de direction de travaux, d'études, d'organisation et de vente. Diriger et prendre en charge des projets pluridisciplinaires. Définir des solutions innovantes.</li> <li>- Participer à la définition de ses objectifs. Prendre les décisions importantes et assumer la réalisation des objectifs pour les projets dont on a la charge. Développer et assurer des relations fréquentes et suivies avec tous types d'interlocuteurs. Savoir convaincre et faire adhérer à un projet.</li> </ul>	<p>Répondre aux mêmes conditions du niveau B 3 et en plus :</p> <p>Intégrer toutes les évolutions de sa spécialité</p> <p>Actualiser les connaissances de ses salariés**</p>	<p>Expérience confirmée ayant permis l'acquisition des compétences requises.</p>
<b>C1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Large mission d'expertise, de direction, de conception et de coordination des travaux. Veiller à l'évolution de ses salariés. Participer à l'élaboration et/ou réalisation des choix stratégiques. Créer des méthodes nouvelles.</li> <li>- Contribuer à la définition de ses objectifs. Responsabilité totale des résultats de l'entité ou de la fonction spécialisée.</li> </ul>	<p>Compétence et expertise reconnues acquises dans le parcours professionnel</p> <p>Enrichir sa fonction par de nouveaux savoir-faire**</p>	<p>Large expérience professionnelle</p>
<b>C2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dirige une structure complexe. Elaboration et/ou réalisation des choix stratégiques. Etablit des solutions originales et novatrices.</li> <li>- Propose des objectifs. Totale responsabilité des résultats de l'entité et de la mission assumée. Très large délégation permettant la mise en œuvre des politiques de l'entreprise.</li> </ul>	<p>Répondre aux mêmes conditions qu'en position C 1 et en plus :</p> <p>Enrichir sa fonction par de nouveaux champs d'intervention**</p>	<p>Grande expérience professionnelle</p>

\*\* Notamment, par le recours à la formation professionnelle continue.

(Livret « développement des compétences précédemment distribué)



L'importance de l'**entretien professionnel** n'est pas un sujet à prendre à la légère. Il vise à accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle (qualifications, changement de poste, promotion, ...) et identifier ses besoins de formations. L'entretien est consacré aux perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualifications et d'emploi.

**⚠ Attention :** l'entretien professionnel ne concerne pas l'évaluation du travail du salarié, qui elle est effectuée dans le cadre de son entretien annuel. Il ne doit donner lieu à aucuns jugements du salarié. Soyez vigilant à la confusion entre orientation/évolution et évaluation.

**Faites reconnaître vos diplômes et vos compétences.** Ne vous faites pas leurrer par les dires de la direction qui ne fait que **brider** les évolutions de ses salariés.

Les explications de Spie concernant les formations « qualifiantes » ne sont que **mensonges**. Exemple : Un CACES, une habilitation, une formation SST, etc... ne sont pas des formations qualifiantes mais seulement des formations répondant aux besoins à court terme de l'entreprise et permettant à tous de faire nos métiers correctement.



CGT SPIE CITYNETWORKS



CGT Spie CityNetworks  
Contact :  
07.81.43.41.45  
[cgt.city.ise@gmail.com](mailto:cgt.city.ise@gmail.com)

*Rien n'est écrit d'avance, l'avenir vous appartient !*

Si vous souhaitez adhérer à notre syndicat,  
contactez les militants ou envoyez-nous le  
bulletin ci-dessous par mail ou courrier

### Bulletin d'Adhésion

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....@.....

Centre de travaux : ..... Service .....

Qualification : ..... Poste : ..... Temps partiel : .....

J'opte pour le prélèvement automatique : oui / non (si oui joindre obligatoirement un RIB)

